



Fiche signalétique



Décontaminant DX-50

Nom commun : **Décontaminant**

Fournisseur : Dr.DETROIT Inc.
1540, De Coulomb,
Boucherville QC
Canada J4B 8A3
Tel: (514) 237-7199
Fax: +1-(450)449-9174

Manufacturier : LUBRI-LAB Inc.
1540, De Coulomb,
Boucherville QC
Canada J4B 8A3
Tel: +1-(450) 449-1626
Fax: +1-(450)449-9174

Synonyme : Non disponible.

Date de validation : **2014-11-26**

Nom commercial : Décontaminant DX-50

Date d'impression : 2014-11-26.

Utilisations : Décontaminat

En cas d'urgence : Cahutec (613) 996-6666

Section 2. Identification des risques

État physique : Liquide. (Clair.)

Vue d'ensemble des urgences : Aucun danger spécifique.
UTILISER AVEC SOIN.

Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé : Effets cancérogènes: Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'UE et l'ACGIH.
Effets mutagènes: Non disponible.
Effets tératogènes: Non disponible

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Une exposition répétée ou prolongée ne devrait aggraver aucun trouble médical.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Canada

Aucun ingrédient dangereux.

Numéro CAS % molaire

Ce produit est classé comme non dangereux sous le SIMDUT au Canada.

Voir chapitres 8, 11, 14 et 15 pour plus de détails.

Section 4. Premiers soins

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Note au médecin traitant : Il n'existe aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit communiquer avec un centre antipoison.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Peut être combustible à haute température.
- Risques d'incendie en présence de substances diverses** : Légèrement inflammable à inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles et de décharges d'électricité statique.
- Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Aucun danger particulier.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Utiliser l'équipement approprié pour mettre le produit répandu dans un récipient à déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Système de contrôle technique : Aucune ventilation particulière requise.

Protection individuelle

- Respiratoire** : Non applicable.
- Mains** : Gants.



Yeux : Lunettes de sécurité.



Peau/Corps : Non applicable.

Protection individuelle lors d'une fuite majeure : Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou un masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes de travail avec capsule en métal. Le port d'un respirateur autonome approuvé NIOSH/MSHA ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection complet.

Limites d'exposition : Non disponible.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	: Liquide. (Clair.)
Couleur	: Bleu. (Pâle.)
Odeur	: Pétrole.
Densité relative	: Moyenne pondérée: 0.88 (Eau = 1)
Solubilité	: Très légèrement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	: Le produit est stable.
Incompatibilité avec différentes substances	: Réactif avec agents oxydants.
Polymérisation Dangereuse	: Ne se produira pas.

Section 11. Information toxicologique

Effets aigus	
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets chroniques potentiels sur la santé	: Effets cancérogènes: Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'UE et l'ACGIH. Effets mutagènes: Non disponible. Effets tératogènes: Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Produits de dégradation	: Ces produits peuvent être oxydes de carbone .
-------------------------	---

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination	: La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.
-------------	--

Section 14. Information relative au transport

Classification	TMD/ IMDG/IATA: Non réglementé.
----------------	--

Étiquette
Non applicable.

Autres informations
Non applicable.

Section 15. Information réglementaire

Canada

SIMDUT (Canada)

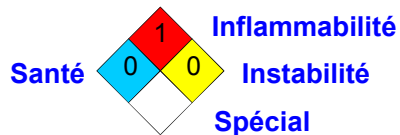
: Non réglementé.
DSL : Tous les ingrédients sont inscrits.

Section 16. Renseignements supplémentaires

Hazardous Material Information System (États- Unis)

Santé	0
Risques d'incendie	1
Réactivité	0
Protection individuelle	C

National Fire Protection Association (États-Unis)



Références

: ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2002. CGA C-7 Guide to the Preparation of Precautionary Labels and Marking of Compressed Gas Containers. CGA P-20 Standard for Classification of Toxic Gas Mixtures. CGA P-23 Standard for Categorizing Gas Mixtures Containing Flammable and Nonflammable Components.

Date d'édition

: 2014-11-26

Version

: 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenues aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.